



## PROCÉDURES D'INSCRIPTION 2020 – 2021 POUR LE PRÉSCOLAIRE ET LES NOUVEAUX ÉLÈVES DU PRIMAIRE

- Assister à l'une des séances d'informations le 23 ou le 28 janvier 2020 (obligatoire sauf pour la fratrie). Les documents à remplir et à remettre le soir même seront les suivants :
  - Demande d'inscription :
    - Infos de l'enfant : nom, prénom, date de naissance, niveau demandé
    - Infos des parents : noms, prénoms, dates de naissance, adresse, téléphones
    - Adresse et école de secteur
  - Lire attentivement et signer le document « J'ai compris ! »
- L'inscription doit se faire à votre école de quartier. Il est suggéré d'appeler à votre école, vers la fin janvier, afin de prendre rendez-vous avec la secrétaire. Les documents demandés lors de l'inscription sont les suivants :
  - Le certificat de naissance original
  - Deux preuves de résidence
  - Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site internet de la CSMB ou vous informer auprès de votre école de quartier
- Le blitz d'inscriptions pour les élèves de maternelle aura lieu du 3 au 7 février 2020.
- Pour demander de fréquenter l'école des Saules-Rieurs, il faut remplir le formulaire « **Choix d'école primaire à la demande des parents** » (disponible sur le site internet [www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca) ou auprès de la secrétaire lors de l'inscription) et le **remettre à la secrétaire de votre école de quartier**. Elle s'occupera de le faire parvenir à l'organisation scolaire de la CSMB et au secrétariat de notre école afin que le nom de votre enfant soit placé sur la liste des candidats qui souhaitent fréquenter l'école des Saules-Rieurs. **Ce formulaire doit être rempli, signé et retourné avant le 31 mars 2020.**
- Au début du mois de mai, la CSMB procédera au tirage des noms et nous vous contacterons si votre enfant a été pigé seulement. Vous pourrez à ce moment accepter ou refuser le transfert d'école.
- Notez que les élèves qui choisissent de fréquenter une école autre que leur école de quartier n'ont pas accès au transport scolaire.

## POUR UN ÉLÈVE QUI FRÉQUENTE DÉJÀ UNE ÉCOLE DE LA CSMB

- Assister à l'une des séances d'informations le 23 ou le 28 janvier 2020 (obligatoire sauf pour la fratrie)
- Faire la réinscription à votre école de quartier lors de la période de réinscription (vers la mi-février).
- Pour demander de fréquenter l'école des Saules-Rieurs, il faut remplir le formulaire « **Choix d'école primaire à la demande des parents** » (disponible sur le site internet [www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca) ou à votre école) et le **remettre à la secrétaire de votre école de quartier**. Elle s'occupera de le faire parvenir à l'organisation scolaire de la CSMB et au secrétariat de notre école afin que le nom de votre enfant soit placé sur la liste des candidats qui souhaitent fréquenter l'école des Saules-Rieurs. **Ce formulaire doit être rempli, signé et retourné avant le 31 mars 2020.**
- Au début du mois de mai, la CSMB procédera au tirage des noms et nous vous contacterons si votre enfant a été pigé seulement. Vous pourrez à ce moment accepter ou refuser le transfert d'école.
- Notez que les élèves qui choisissent de fréquenter une école autre que leur école de quartier n'ont pas accès au transport scolaire.